

3056

REPUBLIQUE DU SENEGAL

AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
(AFDS)

Immeuble EPI, 1er étage. Rue 1 X Boulevard du Sud.
Tél. : 864 22 56 - BP : 16324 Dakar

SELECTION DE CONSULTANT

N° 08/AFDS/2002

**CONSULTANT CHARGE DE L'ETUDE DE
FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE D'UN
SYSTEME D'INFORMATION SUR LA LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

Mars 2002

I. CONTEXTE

Dans le cadre de sa sous composante 4.1 du Projet Fonds de Développement Social, l'AFDS va aider à la mise en place d'un système de suivi et d'analyse de la pauvreté. Le projet devra appuyer la création d'un système permanent de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données sur la pauvreté et de suivi des performances dans la réduction de l'incidence de la pauvreté.

L'exécution de cette sous-composante fera intervenir différents partenaires en plus de l'Agence du Fonds de Développement Social, notamment la Direction de la Prévision et de la statistique (DPS), la Cellule de Suivi du MEF, la Cellule de Suivi Opérationnel des projets de lutte contre la pauvreté du MDSSN qui gèrent chacun selon son mandat, son propre système d'information. Des conventions ont été signées entre l'AFDS et ces différentes structures pour la mise en œuvre de cette sous-composante.

Dans l'objectif d'améliorer la synergie des actions en matière de suivi de la pauvreté, l'AFDS entreprend d'initier dans un premier temps une étude de faisabilité pour la réalisation d'un système d'information modulaire et harmonisé à travers lequel ces différentes entités pourraient partager et développer des bases d'informations relatives à la lutte contre la pauvreté.

La mission, objet des présents termes de référence s'inscrit dans ce contexte.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Les objectifs du présent travail sont les suivants :

- Identifier les différentes entités et recenser leurs besoins informationnels relatifs à la lutte contre la pauvreté ;
- Etablir les caractéristiques générales et essentielles du système d'information envisagé ;
- Etablir les exigences globales pour la réalisation du système d'information et les modalités de sa mise en œuvre en collaboration avec des partenaires externes, notamment les prestataires de services conseils en technologies de l'information ;
- Produire les termes de référence de manière à disposer d'un document synthétique, complet et pertinent pouvant servir comme référence aux intervenants externes dans l'exécution des étapes successives menant vers l'étude et la réalisation du système d'information.

III. MANDAT DU CONSULTANT

Il s'agit de réaliser d'abord dans le cadre du présent mandat une analyse préliminaire et succincte de la géométrie du système d'information afin de définir :

- les besoins généraux des intervenants ;
- les caractéristiques générales du système d'information envisagé ;
- les exigences et les contraintes de sa mise en œuvre et ;
- le profil des prestataires de services qui seront sollicités pour l'étude détaillée, ainsi que les modalités de la réalisation ;
- le contenu détaillé de la mission de ces prestataires.

IV. METHODOLOGIE DE TRAVAIL DU CONSULTANT

Le mandat sera réalisé selon la démarche méthodologique suivante :

- Revue documentaire sur la mission des intervenants et leurs modalités d'intervention dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- Rencontre avec les interlocuteurs représentatifs des entités pour identifier leurs besoins vis-à-vis du système et avoir un aperçu de la nature des données dont ces entités disposent, des fonctions de traitement de ces données et du niveau d'informatisation de leurs bases d'informations.
- Proposition de rapport d'étape pour fin de pré-validation afin de recueillir les observations opportunes de la première mouture du document final.
- Production des résultats attendus, en particulier le document des termes de référence après intégration des observations de la pré-validation. Un addendum succinct contenant des suggestions d'orientation et de pilotage du système d'information à l'intention des responsables internes sera produit.

V. DUREE DE LA MISSION

Le mandat sera exécuté en vingt (20) jours de travail déroulés sur une durée de 30 jours à partir de la date de notification du contrat.

- **Semaine 1 et 2** : Collecte et Revue de documentation, Identification des besoins des entités et esquisse des caractéristiques générales du système d'information envisagé
- **Semaine 3** : Remise du rapport préliminaire et pré-validation
- **Semaine 4** : Intégration des observations et remise du document final.

VI. RESULTATS ATTENDUS :

Le livrable principal sera un document contenant :

- La définition du cadre de la mission, notamment :
 - L'identification des entités impliquées, la présentation succincte de leurs missions et actions dans le cadre du suivi de la pauvreté ainsi que la nature des informations que ces entités collectent, produisent, traitent et diffusent, ainsi que les flux informationnels entre les entités et avec leurs partenaires ;
 - La justification de l'opportunité de mettre en place un système d'information intégrant les capacités informationnelles des différentes entités et les bénéfices attendus d'un tel système ;
 - Les caractéristiques générales et descriptives du système d'information envisagé à partir desquelles devront être pensées ultérieurement la structuration des bases de données, l'architecture des fonctions, la distribution du réseau ainsi que l'administration de l'exploitation ;
 - Les facteurs critiques identifiés; particulièrement dans le cadre d'un tel système impliquant plusieurs entités institutionnelles, il sera important de mettre en exergue les facteurs d'adhésion soutenue des entités impliquées dans sa mise en œuvre ;
- La définition de la mission sollicitée pour l'étude de réalisation du système d'information et les objectifs ponctuels qui devront être atteints par le prestataire de services retenu.
- La définition des exigences de réalisation du système en termes de niveaux d'expertise conseil, capacité d'exécution technique et modalités d'intervention des prestataires de service.
- La spécification des résultats attendus du prestataire de services conseils retenu pour l'étude de réalisation du système d'information.

VII. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant disposant d'une expertise solide dans la conception de Système d'Information. L'Expert devra être un professionnel de haut niveau, Ingénieur concepteur (systèmes d'informations ou en Organisation) avec des compétences en intégration de systèmes. Il devra avoir une bonne expérience dans les domaines de la conception des réseaux et des systèmes répartis, ainsi qu'une bonne connaissance des outils et méthodologies d'intégration de systèmes.

VII. MODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera sélectionné sur la base d'une consultation de CV.